



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réseau d'éducation prioritaire Decazeville

Question écrite n° 20994

Texte de la question

Mme Anne Blanc appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le classement en réseau d'éducation prioritaire (REP) dont bénéficie le territoire du bassin de Decazeville. Ce classement concerne plusieurs établissements, à savoir le collège Jean Jaurès de Cransac et le collège Paul Ramadier de Decazeville ainsi que les 14 écoles du secteur. Ce classement en zone d'éducation prioritaire revêt un caractère primordial pour le territoire, seule zone d'éducation prioritaire sur le département de l'Aveyron, qui connaît une grande concentration de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur les apprentissages et la réussite scolaire des élèves issus des milieux populaires. Ce territoire est de plus en plus confronté à des situations de grande précarité sociale et économique, les établissements du secteur accueillant près de 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée. Si les choix du ministère concernant l'évolution de la carte actuelle de l'éducation prioritaire ne sont pas connus à ce jour, certaines pistes esquissées sont source d'inquiétudes au sein des territoires. Ainsi, il serait notamment question de faire dépendre le classement REP, non plus d'un arrêté ministériel, mais d'un arrêté rectoral, qui pourrait aisément conduire dans le cadre de budgets académiques contraints à la sortie du périmètre de l'éducation prioritaire d'un certain nombre d'établissements. Par ailleurs, 80 quartiers classés en politique de la ville viennent d'être déclarés éligibles au label « Cités éducatives ». Si les contours de ce label restent encore flous quant à l'organisation, au fonctionnement et aux ressources qui y seront déployés, la cohabitation de ce label avec celui de l'éducation prioritaire soulève un certain nombre d'interrogations et d'incertitudes. Aussi, face à ces préoccupations partagées par l'ensemble des acteurs locaux qu'ils soient élus, membres du corps enseignant ou parents d'élèves, elle lui demande de bien vouloir l'éclairer sur l'avenir du REP decazeillois et plus largement sur la politique d'éducation prioritaire telle qu'elle se dessine dans les mois à venir, notamment au cœur des territoires ruraux.

Texte de la réponse

La carte actuelle des réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+ est l'aboutissement d'une révision qui a permis une meilleure adaptation de la géographie prioritaire à l'évolution des difficultés socio-économiques des territoires dans le cadre de la refondation de la politique d'éducation prioritaire. Avant d'entreprendre toute révision de la carte de l'éducation prioritaire, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a confié à Mme Ariane Azéma, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, et M. Pierre Mathiot, professeur des universités, une mission ayant pour objectif d'apporter une vision globale de ce que peut être la politique territoriale de l'éducation nationale. Il s'agit en effet dans un double objectif d'élévation générale du niveau des élèves et de justice sociale, d'éviter les effets de seuil en développant notamment le principe de l'allocation progressive des moyens permettant de mieux répondre à la spécificité de tous les territoires. Les conclusions de la mission et les éléments de réflexion tant quantitatifs que qualitatifs ont été remises au Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse. Elles nourriront les concertations qui vont avoir lieu avec les organisations syndicales.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Blanc](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20994

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6002

Réponse publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2153